



NUMÉRO 1303-1090

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 mars 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Jeannot Roy M. Luc Perreault, Mme Élise Jacques
M. Jean-Louis Grondin, M. David Lessard.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Louis Jacques.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Louis Jacques ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1303-1090-2

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 14. Varia : a) Portion de route asphaltée en 2007 et b) Motion de félicitations à monsieur Alain Busque. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2013

1303-1090-4

Il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le procès-verbal de la séance du 4 février 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1303-1090-5

Il est proposé par monsieur Luc Perreault appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de février, pour un montant totalisant 57 989,59 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement, fait rapport sur la saison de déneigement.

7. Nomination du vérificateur financier pour l'année 2013

1303-1090-7

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par madame Élise Jacques et résolu, de confier la vérification financière pour l'exercice financier 2013 de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, à la firme *Blanchette Vachon* de Saint-Georges, au coût de 4 150 \$, incluant les rapports d'impôts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 27 676 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

1303-1090-8

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur David Lessard et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CPTAQ – Demande de Ferme Pierre et Claude

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par Ferme Pierre et Claude inc. pour l'aliénation du lot 4 375 221, d'une superficie de 4,54 hectares, avec le poulailler, le garage ainsi que la résidence sise au 143, rang des Érables, en faveur d'un éventuel acquéreur;

CONSIDÉRANT la vocation agricole de la quasi-totalité du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables;

CONSIDÉRANT que la vente du lot 4 375 221 permettrait de conserver l'homogénéité du milieu avec la continuité de l'exploitation agricole par l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1303-1090-9

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par madame Élise Jacques et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'aliénation de Ferme Pierre et Claude inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Politique familiale et MADA – Nomination d'un représentant

1303-1090-10

Il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur David Lessard et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables nomme monsieur Jeannot Roy comme représentant de la municipalité sur le comité de renouvellement de la politique familiale et la mise en place de la politique M.A.D.A.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Pacte rural

Le CLD Robert-Cliche a fait savoir que l'appel de projet du Pacte rural 2013 est maintenant lancé. Nous avons jusqu'au 12 avril prochain pour soumettre un projet.

12. Pont de la rivière des Fermes

CONSIDÉRANT la résolution 1071-9 adoptée par la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 5 décembre 2011 à l'effet que la Municipalité réserve tous ses recours à l'encontre du MTQ advenant que l'accumulation des matières solides à proximité et sous le pont au bas de la Route 276 traversant la rivière des Fermes, occasionne des dommages aux ouvrages et infrastructures appartenant et étant sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.;

CONSIDÉRANT le refus, en janvier 2012, du *ministère des Transports* de permettre que les matières accumulées sous et aux abords du pont soient retirées étant donné la précarité des fondations de l'ancien pont, qui avaient été fortement affectées par la tempête Irène le 28 août 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 1202-1075-7 adoptée par la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 6 février 2012, demandant au MTQ une rencontre avec les autorités municipales concernant la construction du nouveau pont afin de connaître et de visualiser sur place l'expérience des inondations passées et que cette rencontre n'a pas eu lieu suite à un refus de la part du MTQ qui a été communiqué par voie téléphonique en mentionnant que celui-ci avait toute les compétences nécessaires pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de construction du nouveau pont P-00794 sur la rivière des Fermes ;

CONSIDÉRANT que l'élévation des poutres par rapport à l'ancien pont est 20 cm plus bas et que l'ajout de glissières de sécurité auront comme conséquence d'augmenter considérablement le risque d'accumulation de glaces pouvant créer des embâcles au printemps et l'inondation du rang des Érables Nord ;

1303-1090-12

À CES CAUSES il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables rappelle au ministère des Transports qu'il sera tenu responsable de tout dommage causé au rang des Érables Nord en cas d'obstructions et/ou d'embâcles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Correspondance

Aucun point n'est discuté.

14. Varia

a) Portion de route asphaltée en 2007

La portion de route en la limite de Vallée-Jonction et le numéro civique 104 rang des Érables, se détériore grandement. Des photos seront prises avant la correction des nid-de-poules.

b) Motion de félicitations à monsieur Alain Busque

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables présente à Monsieur Alain Busque ses plus sincères félicitations pour la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II qu'il a reçue en janvier dernier pour son implication auprès de ses concitoyens, de sa communauté et de ses nombreuses implications bénévoles. La Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II a été créée dans le cadre des célébrations qui marquent le 60e anniversaire de l'accession au trône de la reine Elizabeth II en tant que Reine du Canada.

15. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

16. Levée de la séance

1303-1090-16

À 21h20, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Jacques, maire

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière